

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 04-2025-21

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 avril 2025
Convocation du : 26 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, trois avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE : Déménagement des archives communales

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ
Mme Sophie GAGUIN donne procuration à M. Sergio MANCINI
Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à M. Jean-Pierre COTTAZ

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT

Secrétaire de séance :

Mme Annie MACIOCIA

Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles doivent en assurer la conservation et la mise en valeur. Les frais de conservation constituent une dépense obligatoire de la collectivité et les documents doivent être entreposés dans des bâtiments propriété de personnes publiques.

Les conditions de conservation et de mise en valeur des archives communales obéissent à des règles strictes dont le contrôle scientifique et technique est assuré par les Archives Départementales. Ainsi, l'inspection réalisée le 18 janvier 2024, fait ressortir que « le local d'archivage est arrivé à saturation et qu'il sera nécessairement insuffisant au cours des prochaines années ». Les préconisations émises à cette occasion portent sur la possibilité d'aménager un second local et de remplacer les rayonnages fixes par des rayonnages mobiles pour gagner de la surface.

Dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux de la mairie, ouvrant l'opportunité de distribuer l'espace avantageusement, l'analyse des besoins aboutit à la conclusion que la salle dédiée jusqu'à présent aux archives administratives et historiques de Beynost, d'une surface de 53 m² et d'une hauteur importante sous plafond, pourrait être optimisée par la création de bureaux et d'une salle du personnel, la salle du personnel actuelle, attenante, permettant d'accueillir d'autres bureaux. Cette configuration est rendue possible du fait que les archives communales pourraient être déménagées facilement dans le local situé dans la cour située à l'arrière du bâtiment mairie.

En effet, ce local, aménagé en bureaux en 2017, est adapté pour accueillir les archives dans des conditions optimales car il présente les garanties de sécurité, de salubrité, conditions hygrométriques (local sans arrivée d'eau) et thermiques (climatisation intégrée) nécessaires à la bonne conservation des documents. La surface totale de 86.40 m² permettrait, à moindre coût, de réaliser :

- une salle de versement et de consultation des documents, comprenant également un local fermé pour le serveur informatique (actuel open space)
- une grande salle de 60 m², dans laquelle seraient installés des rayonnages mobiles permettant d'augmenter la surface de stockage jusqu'à 686 ml. Le stockage actuel représente moins de 350 ml, ce qui laisse une belle marge de manœuvre pour les années à venir, en tenant compte du volume des versements et des éliminations annuelles.

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250403-qlfX010001d4b1-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire ou à l'adjoint délégué, de procéder aux formalités nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Terrier

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :